



Comité Syndical du 21 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Buzet sur Baïse, rue du ruisseau de la Paix, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 14/03/2024.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2024-07

Présents : 20 votants : 20

Étaient présents : 20 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Georges LEBON, Patrick JEANNEY, François COLLADO, Christian GIRARDI départ avant le vote de DL2024-08, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI, Jean-Marc LLORCA (**10 présents**).

Pour les suppléants : M. Christophe MELON remplaçait M. Christian LAFOUGERE, M. Patrick YON remplaçait M. Michel MASSET (**2 présents**).

Assistait également à la séance en qualité de suppléant sans voix délibérative :

M. Jean-Marie BOE (suppléant) pour la CC du Confluent et Coteaux de Prayssas

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Madame Valérie TONIN, Messieurs Joël CHRETIEN départ avant le vote de DL2024-07, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIÉ, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**6 présents**).

Pour les suppléants : Mme Laurence BENLLOCH remplaçait M. Thierry PLANTÉ, M. Nicolas CHOISNEL départ avant le vote de DL2024-08 remplaçait Mme Paulette LABORDE, M. Dominique HANROT remplaçait M. Frédéric SANCHEZ (**3 présents**).

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Viviane BERNEDE, Marie-Fabienne ADAMSON, Nathalie BUGER, Messieurs Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU.

Albret Communauté : Mesdames Dominique BOTTEON, Isabelle SALIS, Evelyne CASEROTTO, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Lionel LABARTHE, Joël AREVALILLO, Jacques LAMBERT.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur du SMICTOM LGB

Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif

Monsieur Cyril FILLOT : Responsable service technique

Mme Laurence SANS : Secrétariat

AR Prefecture

047-200020550-20240321-DL2024_07-BF
Reçu le 29/03/2024

N° ordre : 2024-07

Objet : Vote du budget primitif exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 15 février 2024,

Conformément à l'instruction comptable M 57,

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver l'équilibre du Budget Primitif du SMICTOM LGB comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Fonctionnement	8 475 342 €	8 475 342 €
Section d'Investissement	6 460 596 €	6 030 192 €
R.A.R. 2022	1 963 400 €	154 000 €
Excédent Inv. 2022 reporté		2 239 804 €
TOTAL DU BUDGET	16 899 338 €	16 899 338 €

- De donner à M. le Président tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2024.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Décide d'approuver le Budget Primitif 2024 tel que présenté ci-dessus et équilibré à la somme globale de 16 899 338 €,

Article 2 : Décide de donner, dans la limite de la réglementation en vigueur, tout pouvoir à M. le Président pour exécuter le budget primitif 2024,

Article 3 : Prend acte qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été présentée et est jointe à la présente délibération,

Article 4 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Résultat des votes	
Suffrages exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Publication sur le site internet : le 29/03/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Le Secrétaire de séance
Philippe LAGARDE